SCAËR SKAER
Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902746-20251212-D2025134SCA-DE

DEL 2025/134

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt cinq
Le Mercredi 10 Décembre à 19h06

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 22 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF,** Hélène **LE BOURHIS,** Robert **RAOUL,** Martine **BOUCHER,** Jean-François **LE MAT,** Marie-Pierre **GIRE,** Danielle **LE GALL,** Fabienne **CAILLAREC,** Ludovic **RUHIER,** Frédéric **MICHEL,** Anne **LE GALL,** Jean-Pierre **GUILLOU,** Anne-Laure **LE GRAND,** Didier **MORGANT,** Delphine **BOUGUENNEC,** Isabelle **TANGUY,** Roland **SAINT-JORE,** Marie-Antoinette **PEDRONO,** Anke **HULSHOF,** Kaëlig **PENCREAC'H**, Jeanne-Yvonne **TRICHE**, Didier **DALLENNES.**

ABSENTS EXCUSÉS : Frédéric **LE BEUX,** Marine **SENECHAL,** Jacqueline **SABATIER,** Gaétan **COSQUER,** Marie-Josée **CANEVET** qui ont donné respectivement à Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Isabelle TANGUY, Jean-Pierre GUILLOU, Didier DALLENNES.

ABSENTS : Pierrette **LE FLOCH**, Isabelle **DEWINTRE.**

Madame Isabelle **TANGUY** a été élue Secrétaire.

DEL 10.12.2025 - 2025/134 : CREATION DES POSTES ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

RAPPORTEUR M. LE MAIRE,

Suivant délibération 2025-074 du 11 juin 2025, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure pour la campagne de recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier 2026 au 16 février 2026 et à procéder à la nomination des coordonnateurs du recensement.

Par ailleurs le Maire informe l'assemblée que la dotation de l'Etat pour mener à bien cette campagne s'élève à la somme de 9 875 € étant précisé que le nombre d'agents recenseurs est estimé à 13.

VU l'alinéa 10 de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902746-20251212-D2025134SCA-DE

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU la délibération 2025-074 en date du 11 juin 2025 autorisant le Maire à lancer la procédure pour la campagne de recensement de la population,
Considérant qu'il convient de créer des postes d'agents recenseurs vacataires et de définir les modalités de rémunérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
DE CRÉER 13 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement 2026,

Article N°2 :
DE FIXER les rémunérations comme suit :

- 1.15 € brut par bulletin individuel rempli ou 1.60 € brut par bulletin individuel déclaré par Internet,
- 1.15 € brut par feuille de logement et feuille d'immeuble collectif remplies ou déclarés par Internet,
- Un forfait de 46 € brut sera versé par demi-journée de formation à chaque personne y participant et pour la soirée de mise sous pli des courriers d'information sur la procédure internet,
- La rémunération de la mission de relevé d'adresse sera payée en fonction du nombre d'adresses relevées à raison de 1.60 € brut par adresse,
- Un forfait de 173 € brut sera versé à chaque agent recenseur pour les frais de carburant,

Article N°3 :
D'INDIQUER que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Article N°4 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902746-20251212-D2025134SCA-DE

M. LE MAIRE
Jean-Yves **LE GOFF**



Secrétaire de séance
Isabelle TANGUY

